

2008/413 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation –ISTR- est administré par un Conseil composé de 32 membres dont 10 personnalités extérieures, la Ville de Lyon disposant d'un siège.

Je vous propose la candidature de Kamel SANHADJI pour représenter la Ville de Lyon. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'Institut ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

Est désigné pour représenter la Ville de Lyon a sein de l'Université Claude Bernard – Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation :

- Kamel SANHADJI.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB